

PRESENTATION DE LA MAURITANIE



Pays : Mauritanie

Superficie : 1.030.700 km²

Désertique à 80%

700 Km de Côtes maritimes parmi les plus poissonneuses du monde

Situé au carrefour entre le Maghreb, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Subsaharienne

Capitale : Nouakchott

Population : 4,3 millions(2018)

Densité de la population : plus de 4 habitants par Km²

Nom officiel : République Islamique de Mauritanie

Type de gouvernement : Présidentiel républicain

Langues : Arabe (officielle), Poular, Soninké, Wolof (langues nationales),

Français(largement utilisé)

PIB par habitant : 1.335 dollars (2017)

PRINCIPAUX INDICATEURS

Taux de croissance :4,5% (2015)

Taux de pauvreté : 31% (2014)

Taux de chômage : 11,8% (2017)

IDH : 0,506 (2014)

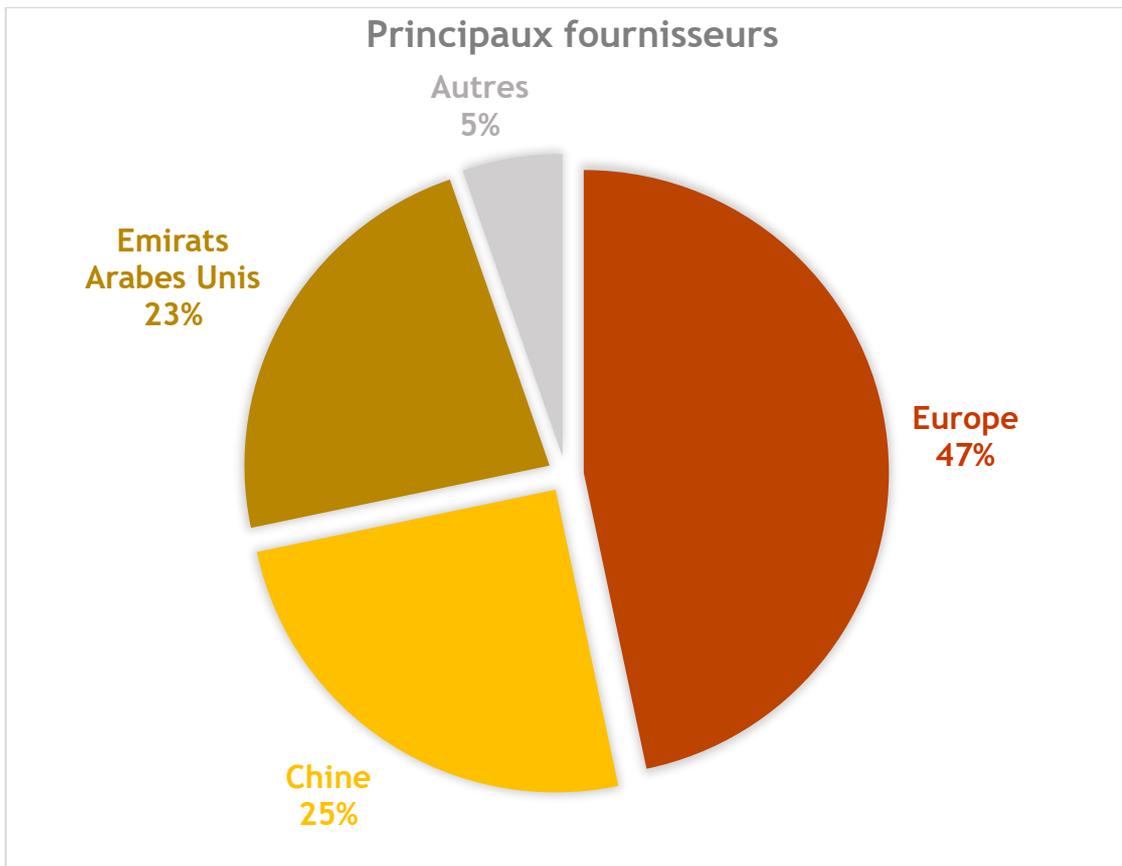
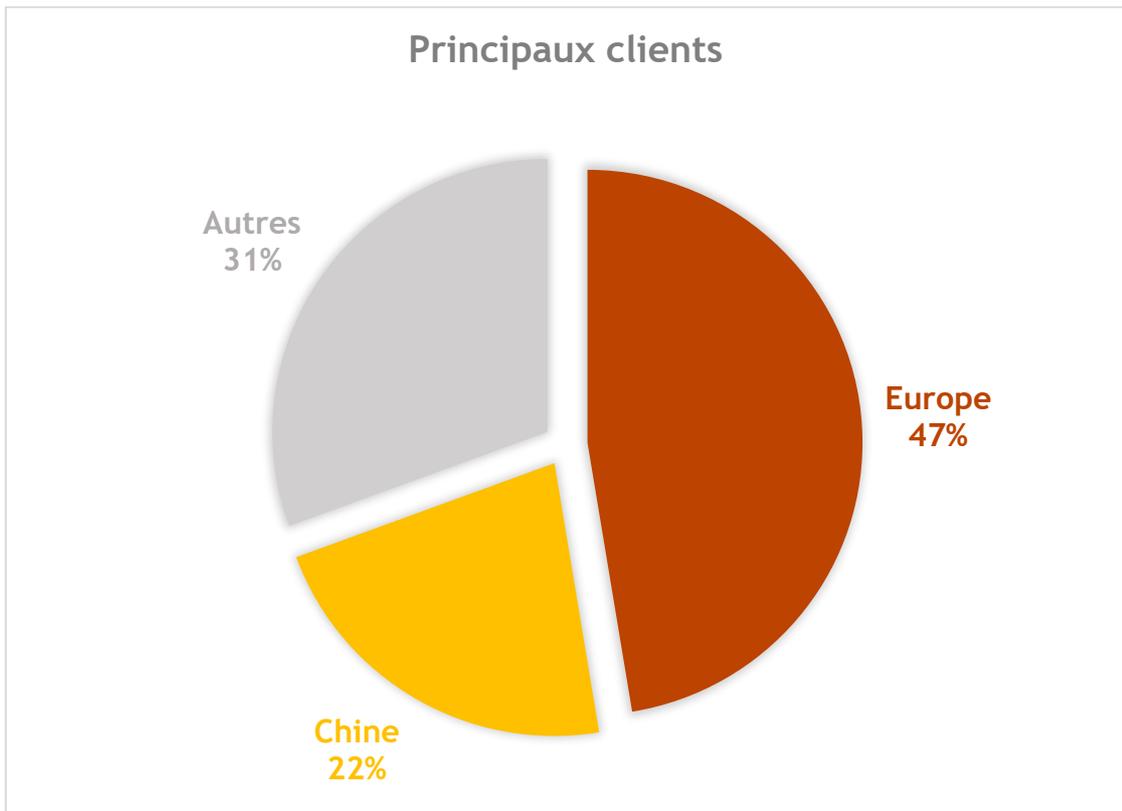
a. Tableau1 : variations en % des principaux indicateurs économiques

VARIATIONS EN %	2015	2016	2017	2018
PIB REEL	0,9	1,7	3,5	3,8
INDUSTRIES EXTRACTIVES	-6,7	-1,4	10,3	-3,5
HORS INDUSTRIES EXTRACTIVES	2,1	2,2	2,9	4
DEFLATEUR DU PIB	-4,4	4,1	4,2	2,6
PRIX A LA CONSOMMATION (MOYENNE DE LA PERIODE)	0,5	1,5	2,1	3,7
RESERVES INTERNATIONALES			7 mois	

b. Tableau2 : Produit intérieur brut : contributions sectorielles

SECTEUR	CONTRIBUTION AU PIB
AGRICULTURE, PECHE ET ELEVAGE : [500.000 HA ; 2 MILLIONS DE TONNES ; 18 MILLIONS TETES]	27,4%
INDUSTRIE ET MINES : [USINES ; EXPLOITATION MINIERE : FER, OR, CUIVRE, GYPSE, QUARTZ, TITANIUM ET PHOSPHATE ; +900 INDICES MINIERES]	30%
COMMERCE ET SERVICES	42,6%

c. Échanges commerciaux



2. CADRE JURIDIQUE

a.Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 : Loi d'Orientation avec un plan quinquennal couvrant la période 2016-2020

a.Loi 2012-052 du 31 juillet 2012 portant Code des investissements et son décret d'application et Loi n° 2019-002 du 22 janvier 2019 modifiant certaines dispositions du Code des investissements

a.Code général des impôts 2019

a.Loi 2017-006 du 06 février 2017 relative au partenariat public-privé (PPP)

a.Loi n° 2015-032 du 10 Septembre 2015 abrogeant, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2000-005 portant Code de commerce

a.Loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics

a.Loi n° 2017-014 relative aux droits réels (fonciers et biens matériels)

a.Loi n° 2019-019 du 29 avril 2019 portant code de l'arbitrage

a.Décret n° 2014-076 du 29 mai 2014 portant application du formulaire unique de demande de création d'entreprise_

a.Décret 2019-132 relatif à la création du Conseil Supérieur pour l'amélioration du climat d'affaires

3. CADRE INSTITUTIONNEL

a. Institutions principales

1.L'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM) : unique représentant du secteur privé Mauritanien

1.La Zone Franche de Nouadhibou

1.L'Autorité de Régulation des Marchés Publics

1.Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé: Ministère de l'Economie et des Finances

1.Conseil Supérieur de l'Amélioration du Climat des Affaires : présidé par le Premier Ministre

1.Le Guichet Unique : création des entreprises en 48 heures

1. Le Guichet Unique de Raccordement Electrique MT

1.La Cellule PPP

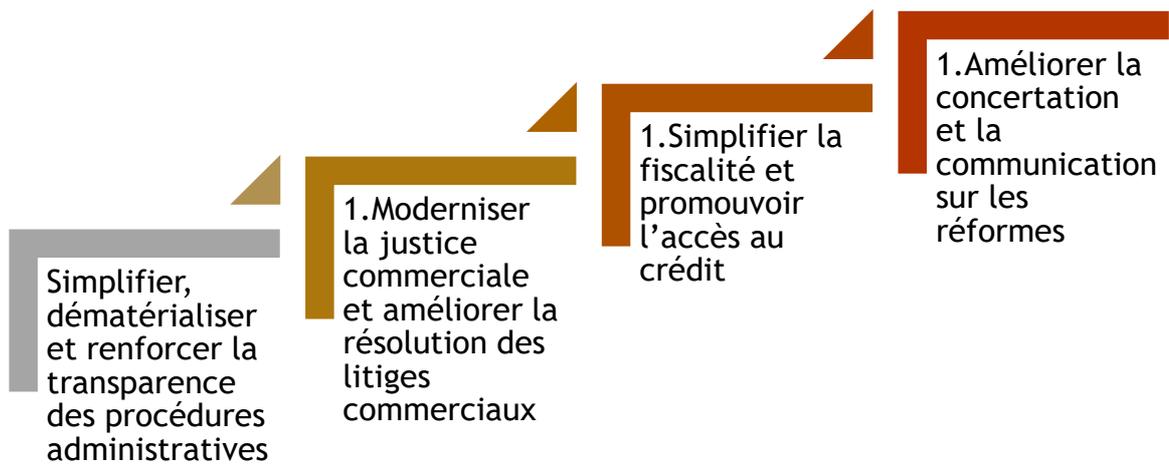
1.Le tribunal d'arbitrage (en cours)

b. Doing Business (DB)

> Tableau3 : classement de la Mauritanie

2014	2015	2016	2017	2018
Rapport DB 2015	Rapport DB 2016	Rapport DB 2017	Rapport DB 2018	Rapport DB 2019
176	168	160	150	148

> Feuille de route- objectifs stratégiques



4. Code des investissements

a. Principales garanties

- > Garantie de transferts des Capitaux
- > Garantie de transferts des rémunérations salariales
- > Garantie d'accès aux matières premières
- > Égalité de traitement
- > Droits et liberté de l'entreprise
- > Emploi du personnel expatrié de l'entreprise
- > Stabilité du régime
- > Garantie de disponibilité de devises

b. Régimes privilégiés

> Tableau4 : Petites et Moyennes Entreprises (PMEs)

ÉLIGIBILITÉ	INSTALLATION (3 ANS)	EXPLOITATION
<ul style="list-style-type: none">• Investissement entre 135.000 à 560.000 USD• Soumise au régime du bénéfice réel• Minimum 10 emplois	<ul style="list-style-type: none">• Paiement de 3,5% de droit fiscal à l'importation (DFI)• Exonération de la Taxe sur les opérations financières (TOF)	<ul style="list-style-type: none">• Paiement de 3,5% de droit fiscal à l'importation (DFI)• Report des pertes sur les 5 exercices suivants• Report des amortissements en périodes déficitaires

> Tableau5 : Pôles de développement hors Nouakchott

ÉLIGIBILITÉ	INSTALLATION (3 ANS)	EXPLOITATION
<ul style="list-style-type: none">• Investissement plus de 135.000 USD• Entreprise installée hors Nouakchott• Minimum 10 emplois	<ul style="list-style-type: none">• Paiement de 0% de Droit Fiscal à l'importation (DFI) sauf droits de douanes	<ul style="list-style-type: none">• Paiement de 0% de Droit Fiscal à l'importation (DFI) sauf droits de douanes• Exonération totale de l'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial (BIC)

> Tableau6 : Zone Franche d'exploitation

ÉLIGIBILITÉ	AVANTAGES
<ul style="list-style-type: none"> • Investissement minimum : 1.370.000 USD • Minimum 50 emplois • Potentiel d'exportation minimum : 80% 	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération des impôts relatifs au personnel • Exonération de la contribution des patentes • Franchise totale de droits et taxes douaniers • Exonération douanière a l'exportation • Report des pertes sur les 5 exercices suivants • Report des amortissements en périodes déficitaires • Exonération totale du BIC pendant 8 ans pour les entreprises hors Nouakchott. • Les conditions et les avantages spécifiques sont définis par une convention négociée (20 ans)

> Tableau7 : ventilation de l'investissement selon les secteurs

SECTEUR D'ACTIVITE	INVESTISSEMENT	EMPLOIS DIRECTS	EMPLOIS INDIRECTS	TOTAL EMPLOIS
AGRICULTURE	13 M USD	100	1000	1100
TRANSFORMATION DES PRODUITS DE L'ELEVAGE	3 M USD	50	200	250

TRANSFERT DES PRODUITS DE LA PECHE SANS LA FARINE DE POISSONS	13 M USD	500	2000	2500
UNITES INDUSTRIELLES ET MANUFACTURIERES	6 M USD	50	200	250
PECHE ARTISANALE TE COTIERE	6 M USD	100	500	600
PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE	6 M USD	50	100	150
HOTELLERIE ET TOURISME HORS DE NOUAKCHOTT	1,5 M USD	20	50	70
INSTALLATION ROUTIERE ET PORTUAIRE	13 M USD	100	1000	1100
SANTE	3 M USD	50	200	250

INFRASTRUCTURES
D'EAU ET
ASSAINISSEMENT

3 M USD

50

200

250

5. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

a. Secteurs stratégiques pour les PPPs en Mauritanie



b. Matrice d'évaluation des PPPs en Mauritanie

Stratégie

Maturité

Dimensionnement

Contraintes techniques, environnementales et sociales

Résultats attendus

Transfert de risques

Soutenabilité budgétaire

Visibilité commerciale/ bancabilité

Faisabilité juridique

Orgnasiation de la personne publique

c. Tableau8 : portefeuille des projets

PROJETS	PROJETS AVANCÉS	BESOINS D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES	COÛT ESTIMATIF	EXISTENCE D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ
ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA ZONE NORD	X	X	3,8 MDS USD	Oui (APS finalisé, APD + DAO en cours)
CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE L'AUTOROUTE NOUAKCHOTT-BOUTILIMIT-ALEG		X	400 M USD	Oui (Études de construction disponibles mais pas d'étude de faisabilité du projet en PPP)
CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN ENTREPOT FRIGORIFIQUE AU PORT DE NOUADHIBOU	X		19,45 M USD	Oui

GESTION DES DECHETS DE NOUAKCHOTT	X	Inconnu	Non
CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN HANGAR REFRIGERE A L'AEROPORT DE NOUADHIBOU	X	0,8 M USD	Oui (2015-2016)
CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DU PARKING DU MARCHE CAPITALE	X	5M USD	Non
CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES STATIONS DE PESAGE DES VEHICULES	X	1 M USD (pour une station de pesage)	Non(mais études techniques disponibles pour la construction d'une station type, 2013)

<p>REHABILITATION ET EXPLOITATION DES COMPLEXES PETROLIERS DE NOUAKCHOTT ET NOUADHIBOU</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>215 M USD</p>	<p>Oui, mais études complémentaires à réaliser pour : audit technique ; études E&S ; étude de trafic à actualiser pour lesquels les Termes de références ont déjà été réalisés en 2017, + étude technique et économique)</p>
<p>TRAITEMENT DES EAUX USEES DE NOUADHIBOU</p>		<p>X</p>	<p>140 M USD(CAPEXpour tranche 1) dont 25 M EUR pour la STEP</p>	<p>Oui(APS et APD +schéma directeur d'assainissement de la ville de Nouadhibou réalisés en 2015-2016 mais pas d'études de faisabilité du projet en PPP)</p>
<p>TERMINAL A CONTENEURS ET JETEE PETROLIERE AU PANPA</p>	<p>Attribué</p>		<p>390 M USD</p>	<p>Oui (APS+APD)+ plan de développement en PPP</p>

6. ZONE FRANCHE DE NOUADHIBOU

MISSION

- Attirer l'investissement et encourager le développement du secteur privé
- Développer les infrastructures dans la zone
- Faire de Nouadhibou un pôle de compétitivité et un hub régional
- Créer de nouveaux emplois
- Impulser le développement économique et social de la Mauritanie

DOMAINES

- Pêche
- Industrie
- Infrastructure-support
- Tourisme
- Commerce et Services

RÉGIME D'INCITATION

- Fiscal
- Douanier
- Régime de change

PRINCIPAUX PROJETS

- Port en eaux profondes
 - Pôle halieutique
 - Pôle touristique
-

7. INTEGRATIONS REGIONALES

UNION DU MAGHRAB ARABE (UMA)

- Maroc
- Tunisie
- Algérie
- Libye
- Mauritanie

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

- 15 pays

PAYS DU SAHEL (G5)

- Mali
- Burkina Faso
- Niger
- Tchad
- Mauritanie

ZONE DE LIBRE ECHANGE DANS LE CONTINENT AFRICAIN (ZLECA)

- 49 états africains signataires
- dont 15 pays ratificateurs

ACCORDS DE PARTENARIATS ECONOMIQUES (APE) AVEC L'UNION EUROPEENNE

8. DEFI DE L'INVESTISSEMENT EN MAURITANIE

FINANCEMENT

VOLATILITÉ DES COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES

RESSOURCES HUMAINES QUALIFIÉES

ENERGIE

9. SCAPP 2016-2030 : Stratégie nationale de Croissance

Accélérée de Prospérité Partagée

a. Diagnostic de la situation du pays entre 2001 et 2015

- > Stabilisation du cadre macroéconomique.
- > Malgré la morosité de la conjoncture économique mondiale au cours de certaines périodes, l'économie mauritanienne a enregistré un taux moyen annuel de croissance de 4,5%
- > Réduction de la pauvreté : diminution continue du taux de pauvreté (de 51% en 2000 à 31% en 2014)
- > Réalisation d'importantes infrastructures de soutien à la croissance, notamment dans le domaine des transports (routes, aéroports, ports) et de l'énergie (centrales et réseaux électriques)
- > Effort important de désenclavement et de liaisons des centres urbains
- > Amélioration significative des capacités de production d'énergie électrique en milieu urbain. L'effort se poursuit pour améliorer le taux de couverture

en milieu rural. La production d'électricité est passée de 415 millions de KWh en 2007 à 749 millions KWh en 2015 (hausse de 80%)

- > Forte progression du nombre d'abonnés au téléphone portable (de 2,1 millions en 2008 à plus de 3,7 millions en 2015). Une tendance similaire a été constatée pour le nombre d'abonnés à l'Internet
- > Dans le domaine de l'hydraulique, le taux d'accès à une source d'eau potable est passé de 58,3% en 2008 à 65,4% en 2014
- > En matière de santé, des investissements importants dans le domaine des infrastructures ont été réalisés. Les plus grands succès ont été enregistrés au niveau de la lutte contre les maladies, particulièrement le SIDA, les épidémies, ainsi que la tuberculose et le paludisme. En revanche, certains objectifs n'ont pas été atteints, notamment au niveau des OMD relatifs à la santé de la mère et de l'enfant. Des efforts restent également à faire en matière de mortalité maternelle et infanto-juvénile ainsi que pour faire reculer la malnutrition chronique

b. Vision de la SCAPP : La Mauritanie de 2030

> Une société riche de sa diversité

Il sera indispensable d'assurer une cohésion nationale où l'apport de chaque composante de la société permettra d'enrichir le collectif. Dans ce cadre, la transparence de la gestion des affaires publiques, la justice et l'équité pour tous, la discrimination positive en faveur des groupes les plus vulnérables ainsi que la promotion des mécanismes appropriés de solidarité et de protection sociale permettront de supprimer les principales causes de tensions sociales.

En 2030, une nouvelle société harmonieuse émergera et sera un bel exemple d'unité dans la diversité et le respect de chacune et de chacun. La société mauritanienne sera alors fière de tout son patrimoine culturel et artistique. La pratique de l'Islam Sunnite, le brassage entre les différentes composantes et régions du pays et une éducation commune à tous les mauritaniens, dispensée par une école républicaine, contribueront significativement à la concrétisation de cette vision.

> Une économie prospère et robuste

Une économie diversifiée et de plus en plus compétitive permettra une forte croissance économique inclusive et durable, avec un taux moyen supérieur à 10%. Cette croissance profitera à tous les mauritaniens, en particulier les plus démunis, ce qui permettra de réduire considérablement les inégalités, le chômage des jeunes et le sous-emploi en général. Cette croissance sera principalement tirée par un secteur privé dynamique jouant pleinement son rôle dans une économie libérale.

Les ressources naturelles du pays seront exploitées de manière optimale et permettront de préserver la diversité biologique, la durabilité des écosystèmes, la productivité des sols et la rationalisation des ressources en eau. La part de valeur ajoutée nationale sera accrue grâce à une plus grande participation des mauritaniennes et des mauritaniens aux différents stades du processus de production et de transformation par un savoir-faire et une maîtrise des technologies. La valeur ajoutée des ressources minières et halieutiques sera augmentée à travers la mise en place des capacités d'industrialisation et de transformation de ces ressources. Le progrès de la productivité dans les domaines de l'élevage et de l'agriculture permettra de nourrir toute la population et à lutter contre la pauvreté.

> Un capital humain valorisé

Le développement humain durable et le bien-être des mauritaniens sont au cœur de la SCAPP. Il s'agira d'élever le niveau d'éducation de la population, d'améliorer sa prise en charge et lui permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour s'insérer harmonieusement dans le marché de l'emploi. La croissance économique permettra de développer les infrastructures ainsi que les services de protection sociale.

La satisfaction des besoins sociaux de base permettra d'assurer une meilleure équité devant les opportunités économiques en accordant une attention particulière aux groupes fragiles, notamment en milieu rural,

et contribuera à la lutte contre l'esclavage et la discrimination à tous les niveaux.

> **Une gouvernance renforcée dans toutes ses dimensions**

La SCAPP accorde une place importante à l'enracinement de la démocratie et l'approfondissement de l'État de droit. Pour cela, l'ancrage d'une culture démocratique au sein du corps social et de l'élite est un objectif majeur à atteindre avant 2030. On pourra alors parler d'une bonne gouvernance qui se traduit concrètement par : (i) un consensus politique basé sur les principes démocratiques universels, dont en particulier l'alternance pacifique au pouvoir ; (ii) un État neutre, régulateur de l'économie et efficace dans ses interventions, notamment en matière de sécurité d'accès pour tous à une justice indépendante et à des services sociaux de bonne qualité ; (iii) une société civile dynamique, structurée, et une presse indépendante et professionnelle contribuant effectivement au contrôle des informations; (iv) le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration pour un meilleur accès aux services de base et une meilleure efficacité d'allocation des ressources publiques.

La lutte contre la corruption, le respect de la chose publique, l'instauration de la gestion axée sur les résultats, y compris la pratique du suivi-évaluation des politiques publiques, les bonnes pratiques ainsi que la recherche de l'efficacité d'une administration modernisée, seront au cœur de la gestion économique et financière du pays pour les quinze prochaines années.

> **Un environnement préservé au service durable**

Les effets du changement climatique seront contenus pour soutenir une politique de résilience favorable aux ressources naturelles végétales, animales ainsi qu'aux communautés vulnérables. Les cordons dunaires seront restaurés, notamment pour protéger Nouakchott de la menace des eaux de l'océan. Les équilibres des écosystèmes seront maintenus, leur

productivité et les bénéfices qu'ils génèrent seront préservés et améliorés. Le couvert végétal du pays sera régénéré. L'exploitation des ressources du sous-sol sera respectueuse de l'environnement. Le recul de la sédentarisation anarchique et les progrès en matière de productivité en milieu rural permettront d'atténuer la pression sur l'environnement. En outre, une meilleure gestion des déchets solides et un contrôle rigoureux de la qualité des eaux amélioreront le cadre de vie en milieu urbain. L'exploitation des ressources naturelles énergétiques, en particulier les hydrocarbures, tiendra compte de la durabilité au bénéfice des générations futures.

> Une ambition réaliste

Lors du premier quinquennat de la SCAPP, le pays parachèvera les chantiers en cours et jettera les bases d'une Mauritanie nouvelle, avec un climat politique apaisé, des infrastructures de soutien à la croissance et des conditions d'exploitation des ressources naturelles végétales et minières, soutenue par l'achèvement des réformes nécessaires pour l'amélioration du climat des affaires et la promotion du rôle du secteur privé. Le capital humain sera engagé sur la voie de la transformation. Le second quinquennat se traduira par un pays désormais installé dans une économie libérale fondée sur une production diversifiée et compétitive, avec un taux de croissance réel de l'économie se situant en moyenne autour de 10% par an et des ressources humaines plus compétentes et mieux motivées. Le 3^e quinquennat concernera une Mauritanie qui aura changé de visage. La croissance économique atteindra des taux record de plus de 12% par an, grâce à une économie plus compétitive et plus inclusive, transformée en faveur d'une accumulation de capital productif, une diminution de la part de l'économie informelle et une plus grande résilience. Le pays sera doté d'un cadre social et politique conforme aux normes internationales

> **Une Mauritanie au rendez-vous de la réalisation de ses engagements internationaux**

Forte des profondes transformations de son économie, de son capital humain et de sa gouvernance, la Mauritanie sera au rendez-vous dans la réalisation des engagements pris de concert avec la communauté internationale, en particulier l'atteinte des Objectifs de Développement Durables, la capture du Dividende Démographique et la contribution déterminée au niveau national au titre de l'Accord de Paris sur le Climat.